



Atelier 1 : Quelles valeurs en commun et en partage ?

Eléments de réflexion pour le débat

Salon C.GULBENKIAN

11H00 - 12H30

Modérateur : Vincent Cebrian, Proviseur du lycée français Chateaubriand, Rome (Italie)

Intervenants :

- François Perret, Doyen de l'Inspection générale de l'éducation nationale
- Nadine Vasseur, Auteur de « la leçon de français » (coédition Actes Sud/AEFE)

7 points non hiérarchisés :

Rattachement à un héritage culturel

- Garder le lien avec un héritage culturel, dont la valeur est reconnue sur le plan international (penser à ce que représentent les « auteurs » français - de Montaigne à Balzac en passant par les penseurs de l'époque des Lumières etc. dans nombre de pays, de la Chine au Brésil...). Ceci est une garantie d'humanisme, et l'affirmation d'un rattachement à une culture fortement marquée historiquement tout en étant ouverte sur l'universel, dans le contexte d'une mondialisation trop souvent indifférenciée.

Ouverture à l'autre

- Le rayonnement de la langue et de la culture française à l'étranger s'inscrit dans le cadre plus général d'une reconnaissance de la diversité culturelle dans le monde, et de la singularité de chaque culture (convention de l'Unesco 2005). L'ouverture des lycées français à l'étranger à la langue et à la culture des pays d'accueil va en ce sens. C'est un point important de l'internationalisation des établissements.

Laïcité intégratrice

- La laïcité, valeur centrale de l'enseignement public français -fondée sur un universalisme de la raison-, garde tout son sens à l'étranger : il s'agit d'une laïcité intégratrice, ouverte aux autres cultures -dans l'optique précisément

de la construction d'une culture générale (commune ?)- du fait précisément qu'elle n'est pas confessionnelle. La laïcité prépare, du fait de son ouverture, à la vie professionnelle dans un monde multipolaire.

Excellence pédagogique

- L'excellence pédagogique est un principe (ce d'autant plus que les parents qui contribuent au financement de l'enseignement attendent une réussite effective de leurs enfants -taux de réussite maximal au BAC-, la garantie d'une poursuite d'études supérieures de qualité). La valeur ajoutée d'un lycée français international s'appuie sur une politique des langues renforcées, une stimulation culturelle du fait du contexte international et des opportunités d'échanges, une compétence particulière des enseignants dont la mission s'inscrit dans un contexte international, l'importance accrue des activités culturelles et sportives...

Membre d'un réseau mondial

- Etre membre du réseau des établissements français à l'étranger : c'est le label France à l'International qui devrait être mieux valorisé au retour en France, et qui permet de circuler aisément d'un pays à l'autre en disposant d'un enseignement français dans un très grand nombre de pays.

Continuité de l'enseignement français à l'étranger

- Possibilité de suivre des études du primaire au baccalauréat, et d'articuler ces études avec les grandes écoles et établissements supérieurs français ou à l'étranger, du fait de la valeur reconnue de cet enseignement.

Le « Je ne sais quoi »

- Epanouissement de l'élève : c'est le « je ne sais quoi » qu'apporte l'enseignement français à l'étranger, une certaine aisance à vivre dans le monde d'aujourd'hui. Le bonheur de vivre l'international en gardant sa spécificité.

Rapporteurs en séance plénière de 14H30 à 16H00 (Espace Adenauer) :

- Les thèmes : Flavia Ferrari Inchauspe (étudiante en double licence philosophie et espagnol à Paris 3 et Paris 4, ancienne élève au lycée français Jean-Mermoz de Buenos Aires, Argentine, boursière excellence-major de l'AEFE)
- Les propositions : Mariana Babo Rebelo (étudiante en biologie à l'ENS Ulm, ancienne élève au lycée Charles-Lepierre de Lisbonne, Portugal, boursière excellence-major de l'AEFE)